



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



**SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023**

Date de convocation :  
13 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :  
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, BIDAULT Martine, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LAHIGUERA Angélique, LAMBERT Pamela, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LEROY Pascale, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. CAPS Bertrand, CHATEL Jacques, CORU Vincent, CUISINIER Jean-Michel, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Eric, LELOUP Christian, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, ROBIEUX Christophe, RENOUARD Eric, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SOREL Damien, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul

Nombre de délégués présents :  
39

Nombre de votants :  
42

Excusés avec pouvoir : M. LEROY Michel (pouvoir donné à M. VINET Paul), M. PAPY Richard (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. SAUVAGET Jean-Paul (pouvoir donné à Mme DEBACKER Hélène)

**VOIX POUR** :  
42

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline

**VOIX CONTRE** :  
0

**Objet : Renouvellement de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce et des services de proximité (OCM)**

**ABSTENTIONS** :  
0

Monsieur le Président fait savoir que l'OCM (Opération Collective de Modernisation des commerces et des services de proximité) en cours se termine à la fin de l'année. Une nouvelle opération est donc envisageable avec le Pays d'Alençon, les EPCI membres du Pays et les chambres consulaires CCI et CMA, selon les modalités suivantes :

➤ Financement de l'OCM

- Dispositif ACTE de la Région Normandie (Aide aux Commerces des Territoires) => Participation des EPCI dans le cadre des contrats de territoire (1€ des EPCI pour 4€ de la Région)
- Participation des collectivités => Possibilité d'adapter les modalités du dispositif ACTE
- Département de l'Orne => Aide à l'investissement immobilier taux de 20% plafonné à 5 000 € - participation à l'échelle des PETR/Pays (0,5 €/hab)

➤ Conditions d'éligibilité au dispositif ACTE

- Pour les entreprises :
  - Commerces sédentaires et artisanat indépendant assimilé au commerce de proximité avec une devanture commerciale
  - Être installé dans un centre commerçant ou secteur de redynamisation commerciale
  - Être inscrite au registre du Commerce et des Sociétés et/ou au Répertoire des Métiers
  - Réaliser un chiffre d'affaires < à 1 000 000 € HT
  - Avoir une surface de vente < à 400 m<sup>2</sup>
  - Présenter une antériorité d'exercice d'au moins 3 ans
  
- Pour les communes :
  - Toutes les communes du Pays d'Alençon sauf Alençon, Cerisé, Condé-sur-Sarthe, Damigny, St Germain du Corbéis
  - Dépenses éligibles : Modernisation des locaux et renouvellement d'équipements professionnels plus performants en termes d'énergie et d'usage numérique ; rénovation vitrine et enseignes, sécurisation et accessibilité...

➤ Proposition du taux d'intervention OCM

- Entreprises :
  - Taux de 30%, avec un montant d'aide plafonné à 25 000 €, sauf pour Alençon, Sées, Le Mêle sur Sarthe et Carrouges qui ont un taux de base de 20% avec bonification possible pour les projets situés dans le périmètre ORT  
+10% bonification supplémentaire pour les projets développant de nouveaux services
  - Plafonds : 15 000 € pour un taux d'intervention de 20% - 25 000 € pour un taux d'intervention de 30 % - 30 000 € pour un taux d'intervention de 40%
  - Seuil de dépenses : 5 000 € HT de dépenses éligibles
- Communes :
  - Taux d'intervention : taux de 30% avec un plafond de 30 000 €
  - Seuil de dépenses : 5 000 € HT de dépenses éligibles

➤ Durée de l'OCM

- 3 ans au minimum
- Rétroactivité possible avec le dispositif ACTE (début d'éligibilité des dépenses 1<sup>er</sup> janvier 2023)
- Possibilité de réabonder les fonds de la Région à la révision des contrats de territoire

Ceci étant exposé, Monsieur le Président demande au Conseil de décider :

- de reconduire ou non une OCM pour 3 ans
- d'en confier ou non la gestion au Pays d'Alençon
- Si oui, de définir une enveloppe pour la part que la CdC verserait

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reconduire une nouvelle Opération Commerce et des services de proximité (OCM) pour une durée de 3 ans

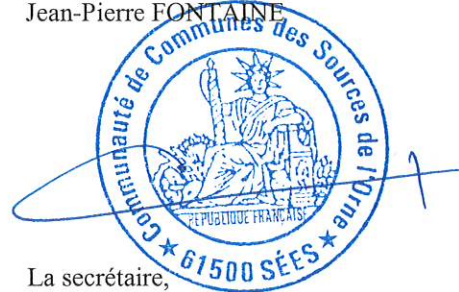
Accusé de réception en préfecture  
0612008544120231018-DEL20231017-DE  
Date de réception préfecture : 31/10/2023

Accusé de réception en préfecture  
061-200035111-20231019-DEL-2023-10-77-DE  
Date de réception préfecture : 31/10/2023

- **DECIDE** d'en déléguer la gestion au Pays d'Alençon
- **DECIDE** d'allouer une enveloppe de 30 000 €, soit 10 000 € par an.

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,  
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ

